



Commission économique pour l'EuropeComité du développement urbain, du logement
et de l'aménagement du territoire**Groupe de travail de l'administration des biens fonciers****Douzième session**La Valette (Malte), 31 mai et 1^{er} juin 2021**Point 7 de l'ordre du jour provisoire****Présentation du programme de travail pour 2022-2023****Projet de programme de travail pour 2022-2023****Note du Bureau du Groupe de travail***Résumé*

La présente note contient une proposition relative au programme de travail du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour 2022 et 2023.

Lorsqu'il examinera les activités inscrites à son programme, le Groupe de travail souhaitera peut-être se rappeler que ce programme doit prendre en considération les intérêts des États membres et la mesure dans laquelle ils sont disposés à contribuer à son exécution, moyennant la fourniture de compétences particulières ou de ressources humaines et financières.

Le Groupe de travail est invité à examiner et à approuver le projet de programme de travail.



I. Renforcement des capacités et partage international de connaissances

1. Objectif : Renforcer la capacité des États membres de la CEE d'élaborer des politiques en matière d'administration des biens fonciers et d'aménagement du territoire.
2. Pour réaliser cet objectif, le Groupe de travail :
 - a) Organisera quatre ateliers dans la région de la CEE, en personne ou en ligne, pour permettre un partage d'expériences et de connaissances, le perfectionnement du capital humain des parties prenantes et l'amélioration des pratiques en matière d'administration des biens fonciers et d'aménagement du territoire ;
 - b) Fera connaître ses travaux et fournira des conseils sur l'administration des biens fonciers dans le cadre d'ateliers, de conférences, de séminaires et d'autres manifestations portant sur ce thème et sur celui de l'aménagement du territoire, ainsi que par d'autres canaux, tels que l'observatoire régional des objectifs de développement durable liés aux villes qu'il est prévu de créer ;
 - c) Conseillera les autorités nationales et locales dans l'exécution du plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE ;
 - d) Contribuera, sur demande et en fonction des possibilités, aux tables rondes du Groupe consultatif du marché immobilier de la CEE ;
 - e) Contribuera, sur demande, aux travaux du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, conformément à la résolution 2016/27 du Conseil économique et social (E/RES/2016/27)¹, et aux travaux du Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des biens fonciers.

II. Examens de l'administration des biens fonciers

3. Objectif : Fournir, si un État membre le demande, une évaluation des modalités d'administration des biens fonciers de cet État ainsi que des lignes directrices visant à les améliorer.
4. Pour réaliser cet objectif, le Groupe de travail s'attachera, à l'invitation de gouvernements et sous réserve de la disponibilité des fonds, à mettre en place des examens de l'administration des biens fonciers des États membres concernés dans le cadre des monographies nationales de la CEE sur le secteur du logement et de l'aménagement du territoire.

III. Études sur des questions liées à l'administration des biens fonciers et à l'aménagement du territoire

5. Objectif : Étudier des questions liées à l'administration des biens fonciers qui présentent un intérêt pour les États membres et produire des publications contenant des analyses de ces questions, afin d'aider les États membres à mieux comprendre les enjeux actuels de l'administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire et, partant, à élaborer des politiques, stratégies et plans d'action mieux ciblés et plus efficaces.
6. Pour réaliser cet objectif, le Groupe de travail :
 - a) Continuera d'élaborer et, si nécessaire, d'actualiser des scénarios sur l'avenir de l'administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire, ainsi que le questionnaire d'autoévaluation, en tenant compte non seulement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes, mais aussi des forces transformatrices actuellement à l'œuvre au niveau mondial, comme l'urbanisation, la numérisation, les changements climatiques ou les données ouvertes, afin de

¹ Disponible à l'adresse suivante : https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/RES/2016/27&Lang=F.

renforcer le degré de préparation face aux changements futurs, d'accroître la flexibilité et la résilience face à des événements perturbateurs, comme la pandémie de COVID-19, et de veiller à la mise en place de systèmes intégrés d'administration des biens fonciers et d'aménagement du territoire ;

b) Poursuivra les travaux en cours sur l'analyse comparée des systèmes d'administration des biens fonciers. Lancera des études sur divers aspects essentiels de l'administration des biens fonciers, par exemple : les mesures visant à améliorer la qualité des données utilisées dans ces systèmes ; les concepts et stratégies concernant les données ouvertes et les solutions et pratiques axées sur les données et favorisant un rapprochement des domaines de l'administration des biens fonciers, de l'aménagement du territoire et de la gestion géospatiale ; l'examen des programmes de formation en matière d'administration des biens fonciers et de gestion géospatiale ; une analyse de la perception en matière de sécurité des droits fonciers dans la région de la CEE ; les applications des technologies naissantes dans le domaine de l'administration des biens fonciers ;

c) Élaborera d'éventuelles nouvelles études sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire.
